

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi vingt janvier à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 15 janvier 2025 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présent(e)s :

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente

Mmes ALVERNHE, BONILLA, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, KREUTER, MYARD-DALMAIS

MM DE BOISRIOU, GACHET (à compter de la délibération 3.1), NOBLECOURT (jusqu'à la délibération 2.1 inclus), PERROTTON

Etaient excusé(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS (donne pouvoir à Mme FAVETTA-SIEYES)

Mmes BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), PERRENES, RAMBAUD, TAMBURINI, VERDU (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS)

1. FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE

1.1 APPEL D'OFFRE OUVERT RELATIF A LA FOURNITURE DE PRESTATIONS DE LOCATION ET D'ENTRETIEN DU LINGE PLAT ET DU LINGE PROFESSIONNEL POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES GERES PAR LE CCAS DE CHAMBERY

Le CCAS a lancé un appel d'offre ouvert relatif à la fourniture de prestation de location et d'entretien du linge plat et du linge professionnel des services gérés par le CCAS ainsi que pour l'entretien du linge des résidents.

Le marché actuel prend fin au 09 mai 2025.

Le dossier de consultation a été publié entre le 24 octobre et 25 novembre 2024.

Il est composé de trois lots :

Lot 1 : Location et entretien du linge plat en EHPAD

Lot 2 : Location et entretien du linge professionnel pour les services et établissement du CCAS

Lot 3 : Marché réservé :

- Entretien récurrent du linge plat des résidents en résidences autonomie ;
- Entretien ponctuel du linge de maison et du linge personnel des résidents en EHPAD

Les critères d'analyse des offres sont :

- prix des prestations : 40%
- Valeur technique : 50 %
- Développement durable : 10%

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 13 janvier 2025 et a choisi de retenir :

- lot 1 linge plat : l'offre du candidat Anett pour un montant annuel de 56 941,56 € HT
- lot 2 linge professionnel : l'offre du candidat Anett pour un montant annuel de 67 503,84 € HT.
- lot 3 : linge plat des résidents en résidence autonomie et linge des résidents en EHPAD : l'unique offre reçue pour ce lot excède substantiellement le montant maximum estimé sur ce marché. L'écart est de 182.4 %.

◆ Résolution :

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Prend acte du choix de l'attributaire retenu par la Commission d'appel d'offre pour les lots 1 et 2 et de la procédure infructueuse sur le lot 3.
- Autorise la Vice-présidente à signer les actes d'engagement et les documents afférents à la mise en œuvre du marché pour les lots 1 et 2.

- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le comptable public sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17
Présents : 10
Pouvoir : 3

Vote : Pour : 13
Contre :
Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

Par délégation

Christine FAVETTA SIEVES
Conseillère départementale Chambéry-3
Adjointe au Maire en charge de
Cohésion et Justice sociale / Santé et Seniors
Vice-Présidente du CCAS de Chambéry

